



SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# Section CFDT ACP Créteil

Mars 2018.

## A Créteil, les sanctions tombent comme à Gravelotte !

*Il y a une semaine, quelques agents de l'ACP de Créteil ont eu la mauvaise surprise de recevoir une pluie de sanctions de la part de leur DCL. Des avertissements et blâmes ont été distribués aux heureux élus sans coup férir. Ce fut la douche froide pour bien des collègues.*

### ■ La méthode Coué !

Ces sanctions sont tombées au mauvais moment, en pleine période d'appréciation. C'était pourtant une opportunité de rappeler les règles et de repartir sur de bonnes bases. On peut dire que l'effet escompté a bien eu lieu. Tout le monde flippe. En tout cas, beaucoup se tiennent à carreau pour ne pas tenter le diable. Cette méthode ne peut qu'engendrer incompréhension, stress et frustrations. La CFDT appelle à un autre management à Créteil, des moyens permettant au personnel d'effectuer correctement son travail. Quand on est trop chargé, quand on passe son temps au picking et aux contrôles, on n'est pas à l'abri de quelques erreurs, disent les agents. Quand il y a un défaut d'encadrement, du personnel en moins, il ne faut pas s'attendre à des miracles non plus.

### ■ Une étrange affaire !

À l'ACP Créteil on pratique bien la double peine. Même un accident de travail est sujet à sanction. En effet, un collègue dont un véhicule lui a roulé sur le pied, a eu droit lui aussi à sa petite sanction. La direction lui reproche d'avoir eu son accident au mauvais endroit. « **Tu ne devais pas te trouver sur la rampe d'accès** », dixit un chef d'équipe. Nous venons de comprendre pourquoi la direction peinait à déclarer son accident de travail. D'abord, on refuse d'appeler les pompiers pour l'évacuer vers un hôpital [faute morale], ensuite, on lui refuse la déclaration d'accident de travail [pénalement sanctionnable]. Cerise sur le gâteau : à son retour, un blâme pour avoir tenu tête et parce que l'accident n'est pas survenu au bon endroit. **Très instructif en matière de prévention ! Très inspiré même !** La CFDT dénonce cette double peine qui n'a rien à voir à de la prévention. Un changement de méthode s'impose si l'on veut répondre au standard de la prévention et diminuer les risques d'accidents voire en supprimer les causes.

### ■ Trop c'est trop !

Confirmés ou experts, les opérateurs souffrent et ont du mal à remonter la pente. Les opérateurs experts se plaignent d'être obligés de prendre des tournées complètes après la corvée du picking et des contrôles. Le bon sens voudrait qu'ils partent avec un emport adapté mais c'est tout le contraire qui est décrété à l'ACP. Et quand il y a des retours agence, on leur tombe dessus. Certaines tournées sont carrément infaisables, mais les encadrants vous disent le contraire. Dans ce cas, des accompagnements s'imposent ! Il y a aussi le cas des PREDICT ratés qui vous valent une intolérable pression. Dire qu'on nous a fait croire que le PREDICT ne prendrait pas le pas sur le reste de la tournée ! On nous aurait menti ? Rappelons que ces pressions poussent au non respect des procédures. C'est bien connu que le personnel a bon dos, mais il n'a pas à porter le chapeau.

**La CFDT dit stop aux sanctions à tout va, aux pressions, aux  
mauvaises conditions de travail à l'ACP Créteil !**

[cfdtsf3c.org](http://cfdtsf3c.org)

SYNDICAT FRANCIEN COMMUNICATION CONSEIL CULTURE  
23 rue d'Alleray 75015 PARIS  
Tél : 01 40 29 82 00  
Fax : 01 40 29 82 10  
[contact@cfdtsf3c.org](mailto:contact@cfdtsf3c.org)